



RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :
Module de réception des soumissions de
l'Agence Parcs Canada
Service national de passation de marchés

Télécopieur: 1-877-558-2349

Soumission par courriel:
soumissionsest-bidseast@pc.gc.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique peuvent ne pas être acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

RÉVISION 001 À UNE INVITATION À SOUMISSIONNER

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
Service national de passation de marchés
Gatineau QC

Titre : Entretien ménager, Parc national de la Mauricie	
N° de l'invitation : 5P300-21-0328/A	Date : 11 mars 2022
N° de modification : 001	
N° de référence du client : DA 10212274	
N° de référence de SEAG : PW-22-00987221	
L'invitation prend fin : À : 14h00 Le : 29 mars 2022	Fuseau horaire : HAE

F.A.B.: Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>	
Adresser toute demande de renseignements à : Christine Piché	
N° de téléphone : 873-355-8841	N° de télécopieur : 1-877-558-2349
Courriel : Christine.piche@pc.gc.ca	
Destination des biens, services et travaux de construction : Parc national de la Mauricie	

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Adresse :	
N° de téléphone :	N° de télécopieur :
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Signature :	Date :

N° de l'invitation :
5P300-21-0328/A

N° de la modification :
001

Autorité contractante :
Christine Piché

N° de référence du client :
DA 10212274

Titre :
Entretien ménager, Parc national de la Mauricie

Modification 001

La modification suivante est apportée :

- A. Répondre aux questions des soumissionnaires ;

A. QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1. Selon le devis technique, dans le paragraphe ici-bas mentionné en parenthèse, regardant le traitement du plancher, il est précisé " nettoyage et cirage". On veut s'assurer que le vrai besoin n'est pas un décapage avec cirage.

(À la suite d'une entente avec l'Entrepreneur, l'Agence prendra les mesures nécessaires pour déplacer les classeurs et objets ou mobiliers lourds pour permettre le nettoyage et le cirage à ces endroits, une fois par année.)

R2. Oui, le vrai besoin est un décapage et cirage. Il y a eu une erreur avec l'utilisation des termes. Donc, à l'annexe A – Énoncé de travaux, item 2.4 Spécifications techniques, veuillez **REPLACER** le terme « nettoyage » **PAR** « décapage » au paragraphe suivant :

« À la suite d'une entente avec l'Entrepreneur, l'Agence prendra les mesures nécessaires pour déplacer les classeurs et objets ou mobiliers lourds pour permettre le décapage et le cirage à ces endroits, une fois par année. »

LES AUTRES CONDITIONS NE CHANGENT PAS.